

## "AIDER MA MÈRE"

---

Par Profil supprimé Postée le 02/02/2011 13:52

Bonjour,

Voilà je ne sais plus quoi faire face à l'alcoolisme de ma mère. Elle boit depuis environ 30 ans et de jour en jour sa consommation augmente. Elle boit aujourd'hui 1/2 litre de ricard pur par jour et en cachette. Elle se lève la nuit pour boire. Elle vit avec mon père qui est en retraite depuis 1 an et qui à ce stade ne supporte plus, mais en même a peur car elle fabule la nuit, elle ne sait plus descendre les escaliers toute seule, ne fait plus rien dans la maison, se renferme complètement sur elle meme, commence a avoir de gros problemes de constipation. Nous avons essayer de la soigner par des rendez vous réguliers avec un alcoologue puis après avoir été hospitalisé suite à une chute ou elle s'est cassée le bras, on l'a orienté vers un centre de rééducation ou elle est restée 1mois. Mais à chaque thérapie, c'est un échec. Nous ne davons plus quoi faire et aujourd'hui elle est incapable de rester toute seule. Que devons nous faire? Vers qui nous tourner? Comment l'aider à s'en sortir?? Si mon père décidait de la quitter demain, et ce serait légitime pour lui, elle ne pourrait pas survivre. Mais aujourd'hui c'est lui qui en subit les conséquences et j'ai peur qu'il ne tienne pas le coup!! Désolée je vous écris les choses telles qu'elle me vienne mais je suis désespérée et j'ai peur!

---

Mise en ligne le 03/02/2011

Bonjour,

Faire face à 30 années d'alcoolisme peut prendre beaucoup de temps, malgré l'aide que vous et votre père lui apportez. Il est important que la démarche de soin vienne d'elle même afin qu'elle puisse réellement s'investir dans cette démarche, personne ne pouvant à proprement dit l'obliger à se faire soigner. En effet, au delà de l'aide médicale qui peut parfois être imposée dans certains cas, il est nécessaire de faire un réel travail de fond sur le plan psychologique. Cela a pour but d'amener la personne à comprendre et à faire face aux problèmes qui sont à la base de l'alcoolisme, ce qui impose un libre consentement de la personne concernée.

Face à la souffrance que cette situation génère pour vous et votre père, sachez que les lieux qui accueillent les personnes alcooliques proposent du soutien pour les personnes de l'entourage. L'accompagnement, sous forme de consultations, est gratuit et confidentiel. Cela vous permettrait, face à la lourdeur de la situation, d'être soutenus et éventuellement conseillés.

Il existe près de chez vous un lieu comme celui-ci, dont vous trouverez les coordonnées ci-dessous. Sachez que vous avez aussi la possibilité de nous contacter de 8h à 2h, 7jrs/7, au 0800.23.13.13, appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe. Nos écoutants sont à votre disposition, ainsi qu'à celle de votre père, pour vous écouter et éventuellement vous conseiller.

Cordialement.

---

**POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :**

---

### **ESPACE ARC EN CIEL - DÉPARTEMENT D'ALCOOLOGIE ET DE CONDUITES ADDICTIVES DU CH D'AVESNES**

Route de Haut-Lieu  
B.P. 10209  
59363 AVESNES SUR HELPE

Tél : 03 27 56 55 18

Site web : [www.ch-avesnes.fr/presentation.html](http://www.ch-avesnes.fr/presentation.html)

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

Permanence téléphonique : 24h/24, 7j/7 au 0 800 36 82 38 Service téléphonique relié au secrétariat aux heures d'ouverture, orientation si nécessaire vers un professionnel soignant. Relié directement au service d'addictologie en dehors des horaires d'ouverture du secrétariat.

COVID -19 : Mise à jour OCTOBRE 2022: port du masque obligatoire

Voir la fiche détaillée